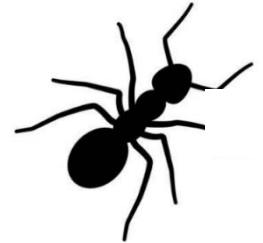




Fourmis

Vous avez été nombreux à participer à la réunion publique organisée le mardi 19 mai et nous vous en remercions. M. Astric, entomologue, nous a permis de mieux comprendre le mode de vie de la fourmi afin de rendre notre lutte plus efficace. Les informations ont été condensées dans ce document afin que vous puissiez y retrouver les explications données.



- **Comprendre la fourmi.**

La fourmilière se construit autour d'une reine qui peut avoir une durée de vie très longue (jusqu'à 15 ans !). Au moment de son unique accouplement la reine stocke les spermatozoïdes dans une spermathèque. Alors que le mâle meurt rapidement, la reine pourra pondre des milliers d'œufs durant le restant de son existence. Les fourmis de l'espèce *Tapinoma darioi* ont la particularité de bâtir des nids souterrains. Elles sont polycaliques (ont plusieurs nids) et polygynes (plusieurs reines). Pour M. Astric, il y a une seule et même colonie dans notre commune. Au vu de son étendue, on peut donc parler de super-colonie. Elles ont également une faculté de déménager facilement si le terrain leur est moins favorable. L'une de leur force réside dans leur capacité de communication qui se fait par les phéromones (de piste pour la nourriture, d'alerte, sexuelles...). Ces molécules chimiques servent de messages d'informations captés essentiellement par les antennes. Elles trouvent les chemins les plus courts pour chercher la nourriture de façon rapide et efficace. *Tapinoma* peut prendre la place d'autres espèces de fourmis et est plus présente dans la zone urbaine que dans les espaces naturels.

La lutte est donc très difficile et exigeante et il y aura nécessité de coordonner une action planifiée et simultanée sur tout le territoire, en touchant le nid en profondeur, là où sont réfugiées les reines pondeuses. Les traitements de surface (eau chaude, brûlage, ...) ne touchent pas le nid ce qui ne permet pas de se débarrasser des milliers de fourmis qui sont dans le sol.

- **Quel plan de traitement ?**

En parallèle, deux actions peuvent être menées :

- en posant une plaque noire sur le sol. Les fourmis auront tendance à s'y installer en masse avec leur couvain et des reines. Il sera alors possible de traiter cette surface en attaquant très vite le couvain avec un produit phytosanitaire (à base de capsinov, recommandé) ou biocide
- en posant du gel sur les chemins des fourmis, aux deux extrémités, afin qu'elles ingèrent ce produit et le ramènent au nid ; il faut le faire avec parcimonie pour qu'elles puissent ramener le produit avant d'être tuées ; le gel doit donc être posé en quantités modérées et ajustées à leur appétence.

Remarques : ces opérations sont à renouveler à chaque réapparition de nouvelles fourmis (entre 1 à 2 semaines après disparition) afin d'agir sur les suivantes (pour rappel, 4 « grands » stades de vie : œufs, larves, nymphes, imago = l'adulte) ; les fourmis peuvent « s'habituer » au produit posé et le contourner. Dans ce cas, il sera peut-être nécessaire d'alterner différents gels.

- **Quel plan de prévention ?**

- Éviter les importations/exportations de matériaux :
 - ✕ en jardinerie, éviter d'acheter les plantes infestées,
 - ✕ contrôler les matériaux (plus de risques dans un grand pot que dans un petit),

- × surveiller l'apparition de fourmis (la meilleure saison pour démarrer un traitement est le printemps, lorsque les fourmis n'ont pas encore beaucoup de nourriture à disposition).
- Éviter les sources d'alimentation pour les fourmis :
 - × privilégier les composteurs fermés,
 - × aliments pour animaux,
 - × concentration de pucerons.
- Préserver les autres fourmis :
 - × une fiche de suivi est proposée au dos de cette information afin que vous puissiez la remplir et permettre ainsi à M. Astric d'étayer ses recherches.

• **Quelle action sur les espaces publics ?**

Il est nécessaire d'agir mais il sera impossible de traiter tous les espaces publics à grande volée. Afin de protéger les autres espèces animales, il a été fait le choix d'entreposer des boîtes de dérivations électriques, percées sur les côtés. Quelques gouttes de gel contenant du **diméthylarsinate de sodium (5,75%)** y seront entreposées, puis ces boîtes seront fixées sur les lampadaires des zones les plus touchées.

La commune n'interviendra que sur l'espace public : pas de traitements chez les particuliers, ni dans les espaces naturels.

• **Quelles recommandations ?**

La commune souhaite vous rendre attentifs sur l'importance de **respecter les dosages et les préconisations d'utilisations** des produits utilisés. Pensez à vous protéger avec gants et masques lors des traitements. En effet, si la présence de fourmis ne représente pas de risques sanitaires, une mauvaise utilisation ou des quantités trop grandes de produits chimiques ou biologiques (biocide) peuvent être nocives pour notre environnement, nos enfants, nos animaux de compagnie et nous-mêmes.

• **Quels produits ?**

- Terre de diatomée : faible toxicité, précautions nécessaires.
 - Silice amorphe + résidus de silice ⇒ silicose
 - Masque obligatoire
- Perméthrine : utilisé en médication, critique.
 - Pyréthrianoïde de synthèse, antiparasitaire, avantages sur les pyréthrines naturelles : meilleure stabilité à la lumière, durée d'action prolongée, toxicité moindre, meilleure tolérance cutanée.
 - Toxique pour de nombreux animaux (chats, animaux à sang froid (reptiles, batraciens, insectes ...))
- Deltaméthrine, cyperméthrine.
- Indoxacarb (bio activation).
- Imidaclopride (néonicotinoïde).
- Acétamipride (néonicotinoïde).
- Diméthylarsenate de sodium.
- Capsinov (apshpyxie).
- Spinosad (produit par une bactérie vivant dans le sol).

Peu toxique pour les mammifères, oiseaux, poissons, crustacés, mais très toxique pour les abeilles. Autorisé en agriculture biologique.

Extrait de la présentation Tapinoma à Petit-Landau le 19.05.2026, André Astric.

Soyons clairs : la lutte ne finira pas cette année. Il faudra poursuivre les actions dès la sortie de l'hiver l'an prochain.

Avis d'enquête publique



Dans le cadre du permis de construire déposé pour le projet de centre de données par Microsoft, de la modification du PLU de Petit-Landau et du projet d'installation d'un transformateur RTE, une enquête publique unique est organisée à partir du 1^{er} juin au 3 juillet inclus.



Toute personne intéressée pourra consulter le dossier d'enquête en ligne ou en mairie.

<https://www.haut-rhin.gouv.fr/Publications/Consultation-du-public-et-installations-classees/Dossiers-de-consultation-en-cours/2026-05-12-MICROSOFT-1985-France-Sarl-a-Petit-Landau-et-Hombourg>

Pendant toute la durée de l'enquête, il vous sera possible de formuler vos observations et vos remarques :

- par voie électronique sur <https://www.registre-numerique.fr/centre-donnee-petitlandau-hombourg>,
- sur un registre papier présent en mairie,
- directement auprès du Commissaire enquêteur (M. Pierre HERZOG) durant ses permanences en mairie de Petit-Landau les :
 - Lundi 1^{er} juin de 9h à 11h
 - Mardi 9 juin de 16h à 19h
 - Jeudi 25 juin de 9h à 11h.
 - Vendredi 3 juillet de 9h à 11h.

Nous vous précisons que les modalités de l'enquête publique ont été déterminées par le Commissaire enquêteur, nommé par le Tribunal et seul décisionnaire.

À la fin de l'enquête, le Commissaire enquêteur recueillera toutes les observations formulées et disposera de 30 jours pour remettre un avis sur le projet au Préfet. Cet avis, n'est pas juridiquement opposable, mais influe sur la décision préfectorale.

Agenda



- Jeudi 4 juin de 16h30 à 19h30 : Don du sang à la salle polyvalente organisé par l'Amicale des Donneurs de sang.
- Dimanche 10 juin : concours interne au centre équestre organisé par l'association Landovwa Compétition.
- Vendredi 12 juin à 19h30 : soirée Jeux organisée par l'ACL à la maison villageoise.
- Samedi 20 juin à 19h : soirée de la Fête de la Musique sur le parking de la salle polyvalente organisée par l'Amicale des Sapeurs-Pompiers de Niffer/ Petit-Landau.
- Dimanche 21 juin dès 10h : 7^{ème} fête de la Bielle sur le parking de la salle polyvalente, organisée par les Fous des Pistons.
- Samedi 27 juin : kermesse des écoles à la salle polyvalente
- 3, 4 & 5 juillet 2026 : ouverture du bistrot communal.
- Dimanche 5 juillet : matinée sportive + bistrot.
- Samedi 12 septembre : Journée Citoyenne à Petit-Landau.

Petit-Landau, le 28 mai 2026
L'équipe Municipale



Mairie de Petit - Landau
3 rue Séger 68490 PETIT-LANDAU
Tél. 03.89.48.37.15

mairie@petit-landau.fr

